

## **GARANTIES PROTECTION JURIDIQUE DU PARTICULIER** **FORMULE CONFORT :**

### **Garantie Consommation**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez en qualité de consommateur et concernant l'achat, la vente, la détention, la location de biens mobiliers ainsi que la fourniture d'une prestation de service.

Exemples de litiges garantis : litiges avec une société de téléphonie, avec un commerçant (livraison non conforme à la commande), une banque, une agence de voyages, un club de sport, un déménageur.

### **Garantie Automobile/Moto**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez à propos des véhicules terrestres à moteur utilisés à titre privé à l'exception de ceux consécutifs à une infraction au Code de la Route.

Exemples de litiges garantis : litiges avec le vendeur et/ou le constructeur, litige avec une société de location, avec un organisme de crédit, avec un acquéreur, avec un réparateur professionnel, avec un centre de contrôle technique.

### **Garantie Habitat**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez en votre qualité d'occupant de vos résidences principale et secondaire, que vous en soyez locataire ou propriétaire. De même nous intervenons pour les litiges liés à l'acquisition de ces biens immobiliers. En cas de résiliation du bail de vos résidences principale ou secondaire, la garantie est acquise pendant SIX MOIS à compter de la date de la résiliation pour les litiges vous opposant à l'ancien propriétaire. De même, en cas de vente de vos résidences principale ou secondaire, la garantie est acquise pendant SIX MOIS à compter de la vente pour les litiges vous opposant à l'acquéreur. Au titre de cette garantie nous intervenons également pour les litiges vous opposant au propriétaire d'une résidence que vous louez dans le cadre d'une location saisonnière.

Exemples de litiges garantis :

- Difficultés dans les relations de voisinage (contestation de limites de propriété, troubles anormaux de voisinage, distances de plantation, servitudes),
- Litiges dans le cadre de la copropriété (avec le syndic, un copropriétaire),
- Litiges avec le propriétaire du bien immobilier (augmentation de loyer ou délivrance d'un congé injustifié).

### **Garantie Travail**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez avec votre employeur en cas de conflit individuel du travail dans le cadre de votre activité professionnelle salariée et portant sur la conclusion, l'exécution ou la rupture de votre contrat de travail.

Exemples de litiges garantis : litiges liés au non-paiement d'heures supplémentaires, à la requalification du contrat de travail, aux modifications d'horaires ou de lieu de travail

### **Garantie Emplois Familiaux**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez en votre qualité d'employeur dans le cadre de votre vie privée et concernant la conclusion, l'exécution ou la rupture d'un contrat de travail.

L'emploi doit être régulièrement déclaré auprès des organismes sociaux.

Exemples de litiges garantis : litiges avec un employé de maison, une nourrice, une aide-ménagère, une assistante maternelle, l'URSSAF.

### **Garantie Redressement fiscal**

Nous intervenons en cas de contestation d'un avis de redressement fiscal qui vous a été notifié par l'administration fiscale française et concernant :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (traitements et salaires, revenus fonciers, revenus sur les valeurs mobilières, rentes).
- Les taxes foncières et d'habitation.

### **Garantie Santé**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez avec un professionnel de la santé (médecin généraliste ou spécialiste, établissement hospitalier public ou privé).

Exemples de litiges garantis : litiges suite à erreur de diagnostic, erreur médicale, infection nosocomiale.

### **Garantie Protection Sociale**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez et vous opposant :

- à la Sécurité Sociale, concernant les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), les prestations familiales, les accidents du travail et maladies professionnelles, l'assurance vieillesse (retraite, réversion),
- aux Caisses de retraite complémentaire,
- au Pôle-emploi,
- aux organismes de prévoyance (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance).

### **Garantie Administration**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez et vous opposant à l'administration, un service public, une collectivité territoriale.

Les litiges avec l'administration fiscale ne sont pas pris en charge au titre de cette garantie.

### **Garantie Association**

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez en votre qualité de membre bénévole d'une association régie par la Loi du 1er Juillet 1901.

#### **Garantie Défense Pénale**

Nous intervenons lorsque vous êtes poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit non intentionnel.

Exemples de litiges garantis : vous êtes poursuivi pour diffamation, pour atteinte involontaire (suite à maladresse ou imprudence) à l'intégrité physique d'un tiers.

ATTENTION : cette garantie ne peut être mise en jeu suite à infraction au Code de la Route commise par l'Assuré

### **Garantie Aide aux victimes**

Nous intervenons lorsque vous êtes victime d'une infraction pénale.

Exemples de litiges garantis : vous êtes victime d'une escroquerie, d'une injure ou diffamation, d'une atteinte à votre intégrité physique...

### **Garantie Usurpation d'Identité et Atteinte à votre image sur Internet (e-réputation)**

Lorsqu'un litige consécutif à l'usurpation de votre identité ou à l'atteinte à votre image sur internet (e-réputation), sans votre autorisation et à l'aide de documents obtenus à votre insu, vous oppose, sur un plan amiable ou judiciaire à un tiers dans le cadre de votre vie privée et que vous avez déposé plainte, nous vous assistons et intervenons pour obtenir la réparation de votre préjudice. Nous intervenons également pour la défense de vos intérêts dans le cadre des actions (recours, injonctions, assignations, ...) engagées à votre encontre à l'occasion de l'usurpation avérée de votre identité.

Exemples de litiges garantis :

- Utilisation de votre photo prise dans un lieu public sans votre autorisation pour illustrer une tribune à caractère sectaire.
- Utilisation par un tiers de vos données d'état civil et coordonnées personnelles pour obtenir un crédit à la consommation dont les échéances ne seront pas honorées et recours de cet organisme de crédit en remboursement de sommes prêtées.
- Action du Ministère Public en recouvrement d'infraction.
- Recours des organismes sociaux en remboursement de prestations.